

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Internship with report (5ZZ2007)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|-----------------|-------------------|--------------|
| Master en sciences économiques, orientation politique économique | Stage: 1 | rapport: 1 | 30 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Objectifs:

Art. 20 Règlement d'études et d'examens des Maîtrises universitaires en Faculté des sciences économiques, du 27 mai 2008
<http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?4163314.htm>

al1 Avant d'effectuer un stage prévu dans le plan d'études du master, l'étudiant doit demander l'agrément de son projet de stage auprès du comité de programme et annoncer le thème de son mémoire de stage. Le stage est supervisé par un professeur enseignant dans le master et donne lieu à la rédaction d'un mémoire. En cas de refus de la demande, l'étudiant peut représenter un ultime projet dans un délai d'un mois maximum.

2 Ne sont autorisés à effectuer un stage que les étudiants ayant préalablement acquis 30 crédits ECTS dans le cadre du master.

3 La durée et les modalités du stage sont fixées par le plan d'études. Afin d'en documenter précisément les éléments constitutifs, le stage fait l'objet d'une convention individuelle avec signature tripartite: comité de programme, étudiant et entreprise.

4 L'étudiant doit faire agréer le sujet et le plan de son mémoire de stage par le professeur responsable. Le mémoire de stage est remis pour évaluation au professeur responsable au plus tard 6 semaines après la fin du stage.

Contenu:

- demande d'agrément (mémoire de recherche ou stage)
- convention de stage
- déclaration de confidentialité (stage)
- attestation de stage
- modalités de stage
- formulaire de validation du mémoire (mémoire de recherche ou stage)

Forme de l'évaluation:

Art 21 Règlement d'études et d'examens des Maîtrises universitaires en Faculté des sciences économiques, du 27 mai 2008
<http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?4163314.htm>

Un mémoire de stage qui obtient une note inférieure à 4 n'est pas validé. Le professeur responsable peut alors demander un complément sous forme écrite. Le mémoire de stage, le cas échéant avec son complément, doit être remis au professeur responsable au plus tard six semaines avant la fin des études. Si le complément n'est pas accepté, l'étudiant est définitivement éliminé.